



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale
des Territoires
Service de l'Ingénierie Durable de la
Construction et de l'Énergie
Pôle Ingénierie Transition Écologique
Unité Accessibilité et Contrôle de la
Réglementation de la Construction
Affaire suivie par : Florence MOREAU
téléphone : 01 60 56 72 28
télécopie : 01 60 56 71 03
florence.moreau@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 18 AOUT 2015

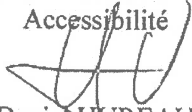
à l'attention de Monsieur Daniel
DEL COURT
EURO DISNEY Associés SCA et EDL
HOTELS
1, rue Galmy
77700 CHESSY

Objet : Agenda D'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)

Bordereau d'envoi

Désignation des pièces	Nombre
Arrêté préfectoral n°2015/DDT/SIDCE/258	1
Extrait du procès verbal	1

Pour le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne,
L'adjoint au chef de l'Unité
Accessibilité



Daniel HUREAU



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale des
territoires de Seine-et-Marne
Service de l'ingénierie durable de la
construction et de l'énergie

Arrêté préfectoral n° 2015/DDT/SIDCE/258 approuvant un agenda d'accessibilité programmée selon les dispositions des articles R111-19-38 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation

Le préfet de Seine-et-Marne,
Officier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et L. 123-1 à L. 123-4 ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

VU l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, préfet de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 14 juin 2013 nommant Monsieur Yves SCHENFEIGEL, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/008/DSCS/SIDPC du 10 février 2015 portant organisation de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

VU l'arrêté préfectoral n°15/PCAD/025 du 13 février 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Yves SCHENFEIGEL, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

Considérant le dossier d'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) présenté par les sociétés EURO DISNEY ASSOCIES SCA ET EDL HOTELS SCA représentées par Monsieur Daniel DELCOURT en qualité de directeur général adjoint opérations, pour la mise en accessibilité du patrimoine bâti et non bâti (en dehors des attractions en elles-mêmes) de 93 établissements recevant du public et 9 installations ouvertes au public situés sur 4 communes Chessy, Coupvray, Bailly-Romainvilliers, Magny-le-Hongre:

<u>Localisation</u>	<u>Dénomination</u>
Fantasyland	It's a Small World
Village	Disney Event Arena
Fantasyland	Le Carroussel de Lancelot
Toon Studio	Animagique
Séquence d'entrée	Sanitaires Parking
Main Street U.S.A	Main Street Station (Disneyland Railroad)
Discoveryland	Space Mountain : Mission 2
Frontierland	Fort Comstock / Western Wear - Stockade
Adventureland	Arbre de Robinson
Fantasyland	Peter Pan Complex
Fantasyland	Princess Pavillion *
Frontierland	Western Cookout/ Critter Coral/ Train Station / Chapparral stage
Discoveryland	Videopolis
Frontierland	Big Thunder Mountain
Fantasyland	Tea Party
Production Courtyard	Studio Tram Tour Behind the Magic
Golf	Disneyland Golf
Adventureland	Lîle de l'Aventure
Adventureland	Pirates des Caraïbes
Discoveryland	Star Tour Complex
Hotels	Disney's Davy Crockett Ranch
Hotels	Disney's Hotel Cheyenne
Toon Studio	Toon A - Crush's Coaster
Fantasyland	Dumbo
Backlot	Spectacle Cascadeurs Moteurs Action Stunt Show Spectacular
Frontierland	Harbor Cantina
Frontierland	Phantom Manor
Discoveryland	Orbitron
Cheminelements	n/a Cheminelements du Parc Walt Disney Studios
Production Courtyard	Cinemagique
Fantasyland	Meet Mickey (& Train Station)
Main Street U.S.A	Galerie Ouest
Discoveryland	Buzz Light Year
Frontierland	Diamond Horseshoe
Hotels	Disney's Hotel New York
Toon Studio	Toon D - Ratatouille
Toon Studio	Toon B - Cars Quatre Roues Rallye
Fantasyland	Castle Stage
Backlot	Rock'n Roller Coaster
Main Street U.S.A	Galerie Est - VIP
Main Street U.S.A	Zone Ticketing - Billetterie
Main Street U.S.A	Main Street Bloc Nord Ouest / Main Street Bloc Sud Ouest
Hotels	Disney's Newport Bay Club
Backlot	Armageddon - Effets Spéciaux
Toon Studio	Les Tapis Volants d'Aladin - Flying Carpets over Agrabah
Fantasyland	Old Mill
Production Courtyard	Walt Disney Television International
Adventureland	Bazaar
Discoveryland	Buzz Lightyear's Pizza Planet Restaurant

Production Courtyard	The Twilight Zone Tower of Terror
Fantasyland	Cinderella Complex
Hotels	Disneyland Hotel
Main Street U.S.A	Main Street Bloc Nord Est / Main Street Bloc Sud Est
Hotels	Disney's Sequoia Lodge
Main Street U.S.A	Town Square Ouest
Village	n/a Cheminements du tour du Lac Disney
Cheminements	n/a Cheminements extérieurs du Parc Disneyland
Adventureland	Sanitaires Adventureland
Toy Story Playland	Toon C - Toy Story Playland *
Adventureland	Indiana Jones et le temple du Péril
Front Lot	Light's, Camera, Hollywood! (Disney Studio 1)
Frontierland	Tiki Tropics
Discoveryland	Les Mystères du Nautilus
Fantasyland	Sleeping Beauty Castle
Main Street U.S.A	Town Square Est
Toon Studio	Bâtiment Studio Animation
Hotels	Disney's Hotel Santa Fé
Village	Le Dôme
Frontierland	River Boat Landing
Séquence d'entrée	n/a Fantasia Garden
Front Lot	Walt Disney Studio Store
Front Lot	Bâtiment d'accueil
Discoveryland	Autopia
Village	n/a Cheminements extérieurs du Disney Village
Fantasyland	Pinocchio / Snow White
Séquence d'entrée	n/a Cheminements extérieurs Toll Plaza (parking)
Fantasyland	Casey Junior / Le Pays des Contes de Fées
Village	World of Disney
Village	Billeterie (Bât. C)
Séquence d'entrée	Chenil
Frontierland	Keel Boats
Frontierland	Pocahontas Indian Village
Frontierland	Shooting Galery
Backlot	Diner (Café des Cascadeurs)
Village	Game Arcade (Bât.B')
Frontierland	Pueblo Trading Post
Production Courtyard	Disney Blockbuster Cafe / Restaurant des Stars
Village	Annette's Diner - Disney Store (bât.A)
Village	Sport's Bar, New York Deli, World of Toys, Café Mickey (Bât.B)
Fantasyland	Hedge Maze - Le Labyrinthe d'Alice
Séquence d'entrée	Bus Drive Lounge
Adventureland	Colonel Hathi's Pizza Outpost
Village	Wid West Show, Billy Bob's (Bât.D)
Main Street U.S.A	Plaza Inn

Considérant que la demande d'agenda d'accessibilité programmée reçue le 2 juillet 2015, identifiée **ADAP n°77.288.15.P0006** concerne la réalisation d'aménagements et d'actions de mise en accessibilité s'échelonnant sur 3 périodes avec un engagement financier global de 21 614 000 euros, déclinés comme suit ;

- actions de mise en accessibilité programmée pour l'année 1 pour un montant de 3 707 000 euros ;
- actions de mise en accessibilité programmée pour l'année 2 pour un montant de 2 006 000 euros ;
- actions de mise en accessibilité programmée pour l'année 3 pour un montant de 2 613 000 euros ;
- actions de mise en accessibilité programmée pour la période 2 pour un montant de 7 551 000 euros ;

- actions de mise en accessibilité programmée pour la période 3 pour un montant de 5 737 000 euros ;

Considérant l'avis favorable à la demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée émis par la sous-commission départementale d'accessibilité réunie le 28 juillet 2015, procès-verbal n°20 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture et du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

ARRETE

Article 1 : La demande d'agenda d'accessibilité programmée telle que présentée par les sociétés EURO DISNEY ASSOCIES SCA ET EDL HOTELS SCA représentées par Monsieur Daniel DELCOURT en qualité de directeur général adjoint opérations, identifiée ADAP n°77.288.15.P0006 est approuvée.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée sur le document relatif aux agendas d'accessibilité programmée disponible sur le site internet de la préfecture prévu par l'article R.111-19-41.

Article 3 : L'état d'avancement des travaux et actions de mise en accessibilité prévues dans l'agenda d'accessibilité programmée approuvé doit être porté à la connaissance du préfet et de la commission communale ou intercommunale d'accessibilité.

A cet effet, s'agissant d'un agenda d'accessibilité programmée s'étendant sur 3 périodes de trois ans, les sociétés EURO DISNEY ASSOCIES SCA ET EDL HOTELS SCA adresseront :

- un point de situation sur la mise en œuvre de l'ADAP à l'issue de la première année ;
- un bilan des travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'ADAP ;
- une attestation d'achèvement des travaux et autres actions de mise en accessibilité établie par un contrôleur technique titulaire d'un agrément l'habilitant à intervenir sur les bâtiments ou par un architecte au sens de l'article 2 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Melun, le
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Yves SCHENFEIGEL